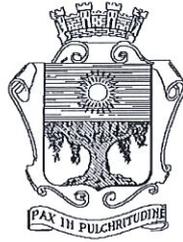


AR Prefecture

006-210600110-20211014-17-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 : ASSOCIATION ANAO – MISE A DISPOSITION D’UNE PARTIE DU LOCAL COMMUNAL SITUE SOUS LE PASSAGE « PIETONS » DU CARREFOUR BD MARECHAL LECLERC/BD EUGENE GAUTIER

Séance Publique Ordinaire du 14 OCTOBRE 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN .

PROCURATIONS : Mme Carolle LEBRUN à Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 octobre 2021



AR Prefecture

006-210600110-20211014-17-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

XVII- ASSOCIATION ANAO – MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU LOCAL COMMUNAL SITUE SOUS LE PASSAGE « PIETONS » DU CARREFOUR BD MARECHAL LECLERC/BD EUGENE GAUTIER

Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis de la commission des finances du 27 septembre 2021,

La commune a mis à la disposition de l'association à but non lucratif ANAO, dont le siège social se situe au 14, avenue des Anglais à Beaulieu-sur-Mer – SIRET 48994974300012, dans le cadre d'une convention d'occupation conclue le 16 juin 2014, une partie du local situé sous le passage piétons du carrefour Bd Maréchal Leclerc/ Bd Eugène Gautier à Beaulieu-sur-Mer, d'une superficie de 8 m².

La convention, qui a pris effet le 1er juillet 2014, est arrivée à son terme le 30 juin 2017.

Considérant qu'en vertu de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ».

L'association ANAO mène depuis des années d'importantes fouilles archéologiques sous-marines, en lien notamment avec le Ministère de la Culture et contribue à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire maritime locale auprès du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE la passation d'une convention d'occupation du domaine public communal avec l'association à but non lucratif ANAO portant sur la mise à disposition d'une partie du local situé sous le passage piétons du carrefour Bd Maréchal Leclerc/ Bd Eugène Gautier à Beaulieu-sur-Mer,

- DIT que la convention, d'une durée de cinq ans, est conclue à titre gratuit,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.